



KCH FU Solution 1

Fiche de données de sécurité FDS



MSDS



Réf. : 5033000
Version : 1.01
Version : 27/05/2015

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KCH FU Solution 1

Date d'impression: 27.05.2015

Code du produit: 5033000

Page 1 de 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

KCH FU Solution 1

Autres désignations commerciales

valable pour tous les formats d'emballage

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: STEULER-KCH GmbH
Siershahn
Rue: Berggarten 1
Lieu: D-56427 Siershahn
Boîte postale: 1163
D-56425 Siershahn
Téléphone: +49 2623 600 0
e-mail: info@steuler-kch.de
Interlocuteur: Labor COS/RUL
e-mail: msds@steuler-kch.de
Internet: www.steuler-kch.de
Service responsable: +49 2624 13 507
+49 2623 600 535

Téléfax: +49 2623 600 513

1.4. Numéro d'appel d'urgence: (001) 352 3233500 Emtel-Customer-No. 99496

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Indications de danger: T - Toxique, Xn - Nocif, Xi - Irritant

Phrases R:

Nocif par contact avec la peau.

Toxique par inhalation et par ingestion.

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 2

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Cancérogénicité: Carc. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Mortel par inhalation.

Toxique en cas d'ingestion.

Nocif par contact cutané.

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-furaldéhyde

alcool fulfurylique

Mention d'avertissement: Danger

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KCH FU Solution 1

Date d'impression: 27.05.2015

Code du produit: 5033000

Page 2 de 10

Pictogrammes:

GHS06-GHS08



Mentions de danger

H330	Mortel par inhalation.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
202-627-7	2-furaldéhyde	30 - < 35 %
98-01-1	Carc. Cat. 3, T - Toxique, Xn - Nocif, Xi - Irritant R21-23/25-36/37/38-40 Flam. Liq. 3, Carc. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H226 H351 H330 H301 H312 H315 H319 H335 H412	
01-2119486861-27		
202-626-1	alcool fulfurylique	1 - < 5 %
98-00-0	Carc. Cat. 3, T - Toxique, Xn - Nocif, Xi - Irritant R21/22-23-36/37/38-40-48/20	
603-018-00-2	Carc. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H330 H301 H311 H315 H319 H335 H373	
01-2119493965-18		
500-213-3	l'alcool en C12-14 le poly (2-5) éthoxylate	< 1 %
68439-50-9	Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R41-50 Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H318 H400	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KCH FU Solution 1

Date d'impression: 27.05.2015

Code du produit: 5033000

Page 3 de 10

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: troubles respiratoires. Toux. Maux de tête.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Mousse. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KCH FU Solution 1

Date d'impression: 27.05.2015

Code du produit: 5033000

Page 4 de 10

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Acide fort

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Classe de stockage:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé aux utilisateurs professionnels. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
98-00-0	Alcool furfurylique	10	40		VME (8 h)	
98-01-1	Aldéhyde furfurylique	2	8		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
98-01-1	2-Furaldéhyde	Acide furfuroïque total (/g créatinine)	200 mg/g	Urine	en fin de poste

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
98-00-0	alcool fulfurylique			
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	143 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	8 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	31 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	8 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	128,5 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	8 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	2,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	9,3 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	8 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,4 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
98-00-0	alcool fulfurylique	
	Milieu environnemental	
	Eau douce	0,17 mg/l
	Eau de mer	0,017 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,861 mg/kg
	Sédiment marin	0,0861 mg/kg
	Sol	0,0724 mg/kg
	Intoxication secondaire	35,3 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KCH FU Solution 1

Date d'impression: 27.05.2015

Code du produit: 5033000

Page 5 de 10



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. FKM (caoutchouc fluoré).

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante. aspiration insuffisante.

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil filtrant (DIN EN 147). A 2

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	marron foncé
Odeur:	caractéristique

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 162 °C

Point de sublimation: non applicable

Point de ramollissement: non applicable

Point d'éclair: 65 °C

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Dangers d'explosion

non explosif.

Limite inférieure d'explosivité: 1,8 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 19,3 vol. %

Température d'inflammation: > 315 °C

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Testé selon la méthode

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KCH FU Solution 1

Date d'impression: 27.05.2015

Code du produit: 5033000

Page 6 de 10

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: 1 hPa
(à 20 °C)

Densité (à 23 °C): 1,19 g/cm³

Hydrosolubilité: miscible.
(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Durée d'écoulement: 35 s 4 DIN 53211
(à 23 °C)

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en solvant: 39,00 %

9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

aucune/aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactions exothermiques avec: Agents oxydants, fortes. Alcalis (bases). Acide fort Halogénures d'acides.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de: rayonnement thermique Agents oxydants. Acide. Alcalis (bases). peroxydes.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide. Alcalis (bases). peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Produits de pyrolyse, toxique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Mortel par inhalation. Toxique en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané.

ETAmél calculé

ATE (par voie orale) 172,1 mg/kg; ATE (par inhalation vapeur) 1,30 mg/l; ATE (par inhalation aérosol) 0,125 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
98-01-1	2-furaldéhyde				
	par voie orale	DL50	65 mg/kg	Rat	
	dermique	ATE	1100 mg/kg		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 0,54 - < 1,63	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	0,05 mg/l		
98-00-0	alcool fulfurylique				
	par voie orale	DL50 mg/kg	132 - 275	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	400 - 657	Lapin	
	par inhalation vapeur	CL50 mg/l	0,820 - 2,070	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	0,05 mg/l		

Irritation et corrosivité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KCH FU Solution 1

Date d'impression: 27.05.2015

Code du produit: 5033000

Page 7 de 10

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Effets cancérrogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
98-01-1	2-furaldéhyde					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	24 mg/l	96 h	Salmo	Hommel
98-00-0	alcool fulfurylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	362 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	170 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	224 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les algues	NOEC	25 mg/l	7 d		

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
98-01-1	2-furaldéhyde	0,83
98-00-0	alcool fulfurylique	0,3

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
98-00-0	alcool fulfurylique	0,96		

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Fiche de données de sécurité


conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KCH FU Solution 1


Date d'impression: 27.05.2015

Code du produit: 5033000


Page 8 de 10

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 2810
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (furfural, alcool fulfurylique)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	6.1
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	6.1 
Code de classement:	T1
Dispositions spéciales:	274 614
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1
Catégorie de transport:	2
N° danger:	60
Code de restriction concernant les tunnels	E

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 2810
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (furfural, alcool fulfurylique)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	6.1
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	6.1 
Code de classement:	T1
Dispositions spéciales:	274 614 802
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 2810
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (Furfural, Furfuryl alcohol)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	6.1
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	6.1 
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1
EmS:	F-A, S-A
Groupe de ségrégation:	alkalis

Transport aérien (ICAO)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 2810
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (Furfural, Furfuryl alcohol)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	6.1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KCH FU Solution 1

Date d'impression: 27.05.2015

Code du produit: 5033000

Page 9 de 10

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

6.1



Dispositions spéciales:

A3 A4 A137

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

2 L

Passenger LQ:

Y642

Quantité dégagee:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

655

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

60 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

663

IATA-Quantité maximale (cargo):

220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Toxique. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): 39 % (464,1 g/l)

2004/42/CE (COV): 39 % (464,1 g/l)

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:

Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D):

2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:
alcool fulfurylique

SECTION 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU, CH)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

KCH FU Solution 1

Date d'impression: 27.05.2015

Code du produit: 5033000

Page 10 de 10

DNEL: Derived No-Effect Levels

PNEC: Predicted No-Effect Concentration

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

- 21 Nocif par contact avec la peau.
- 21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- 23 Toxique par inhalation.
- 23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.
- 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- 40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)